

PAR COURRIEL

Québec, le 23 janvier 2020

Objet : Demande d'accès n° 2019-12-055 – Lettre de réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 décembre dernier, concernant des sommes annoncées dans le budget de 2019-2020 pour la décontamination des sols, la valeur totale des projets et leur ventilation par ville et région.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- Répartition du budget engagé pour la décontamination des sols, 17 janvier 2020, 1 page.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Houda Bhouri, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [houda.bhouri@environnement.gouv.qc.ca](mailto:houda.bhouri@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

*(Original signé)*

Julie Samuël

p. j. 2

Tel que mentionné dans le discours 2019-2020, 320 M\$ ont été alloués pour la décontamination de terrains et la construction d'infrastructures publiques. Ce budget se divise comme suit :

- 100 M\$ pour l'Est de l'Île de Montréal
- 50 M\$ pour la Ville de Québec
- 70 M\$ répartis pour les villes de Gatineau, Laval, Longueuil, Lévis, Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay.
- 100 M\$ pour des projets à venir.

À noter que ces sommes sont octroyées et gérées par le ministère de l'Économie et de l'Innovation. Par conséquent, le Ministère ne détient pas le détail des informations demandées.